

COMPTE RENDU n°1 de la SÉANCE du 12 janvier 2011

Présents : 11

Excusés avec pouvoir : 2 – sans pouvoir 1

Ouverture de séance

Un deuil frappe un élu, l'équipe municipale exprime ses condoléances à toute la famille.

1. crédits de reports

Les reliquats non utilisés en 2011 du budget de la commune et de l'assainissement sont reportés pour poursuivre les actions engagées avant le vote du budget.

2. Programmation annuelle 2011 pour devis avant le vote du budget

Investissement :

Travaux du Chirat. Un nouveau plan est proposé avec la desserte de toutes les maisons du côté droit du "Chirat" en allant sur St Laurent. Voir si les fonds européens sont possibles pour un meilleur financement. Il serait bien de ne pas faire perdre de récolte à l'exploitant agricole concerné par la cession du terrain du nouveau cheminement. Dès que l'arpentage est fait, l'achat sera engagé. Il serait judicieux de prévoir un emplacement des conteneurs avec un accès pratique pour le camion de ramassage.

Dans le parc aux biches, les travaux intérieurs du local, les équipements complémentaires, la création de toilettes handicapés et d'un passage protégé sont à réaliser en 2011, il faut chiffrer les dépenses.

Pour l'équipement des services techniques, il faut prévoir une tonne à eau tractée, le remplacement d'une tondeuse et un équipement d'épandage des nouveaux matériaux de déneigement. Il sera possible de faire subventionner l'achat d'un broyeur de végétaux et l'équipement de désherbage non chimique.

Avant le budget il faut consulter pour les arpentages urgents, acquisition JACQUEMETTON, régularisation d'emprise sur le terrain PLOIVY, et de réserve foncière terrain vers le talweg du Gousson.

Il faut aussi faire chiffrer les travaux de maçonnerie sur le mur de la propriété MOULIN, rue de la chapelle, ceux du mur à repositionner en retrait à l'angle mort rues Grand Jardin et Marcière sur propriété SEON & MOULIN et celui nécessaire suite à l'implantation du transformateur sur la propriété JACQUEMETTON. La dalle du préau de l'école doit aussi être chiffrée.

L'intégration de l'agence postale dans les locaux de la mairie exige le recours au service de l'architecte qui a des droits de propriété intellectuelle sur le bâtiment de la mairie. Il faudra aussi réfléchir à un système de chauffage d'appoint et à une solution de rafraîchissement pour corriger l'inconfort en période de températures extrêmes.

Il est nécessaire de faire des équipements des nouveaux lieux de travail à la mairie en mobilier et en ordinateurs ou appareil de vidéoprojection.

Cette année, il faut se mettre en conformité avec les exigences législatives et lancer les études de sécurité et d'accessibilité des bâtiments et du DICRIM (Document Information Communal sur le Risques Importants ou Majeurs). Le regroupement de ces études permettra de lancer une consultation élargie auprès des prestataires.

Le rideau cloison entre la buvette et l'entrée à la salle des sports est prévu pour cette année, il permettra d'individualiser les manifestations.

L'aménagement du square du chemin du Bouchât à la Grand Croix est en cours de réflexion.

Il serait bien de s'équiper de nouvelles structures ou chapiteaux pour les besoins des manifestations.

En dépenses de fonctionnement, il faut continuer de mettre le parc des poteaux d'incendie aux normes et de renouveler les installations de la salle des sports pour être en règle avec la sécurité. Par mesure d'hygiène, il faudra organiser les contrôles et des interventions sur les hottes et appareils de cuisson ou de froid.

Il faut aussi réfléchir aux implantations des lieux de stockage des conteneurs de poubelles pour une meilleure gestion et image des lieux.

3. Demande d'agrément pour le parc aux biches et respect de la législation :

Le travail à l'intérieur du parc ne peut être assuré que par un employé titulaire de la capacité en animalerie. Le certificat sera délivré sur dossier et audition de l'employé André MACHABERT. La commune doit se mettre en règle sur le dossier administratif, la gestion des animaux a été faite et le parc est conforme. La demande d'agrément est lancée.

4. Subvention à la Halte-garderie :

L'impact des décisions pour l'augmentation de la masse salariale indexée sur l'ancienneté est minime au regard de la subvention communale limitée à 6000 €/an mais utilisée à hauteur de seulement 3 204.40 € en 2010. Les responsables de la halte-garderie se sont fait aider en mairie pour ce calcul. Le conseil entérine leur décision.

5. Reconduction de l'action du SATESE

Il faudra optimiser les prestations de la convention. Le service a compétence pour faire l'identification et le recollement des plans des réseaux. Ce serait une excellente prestation pour l'archivage et la reconstitution de l'historique.

Il est donné lecture de remarque des divers particuliers sur le fondement de la redevance de l'assainissement et lecture des courriers de réponse. Tant que le village ne possède pas de réseaux dissociés des eaux pluviales et des eaux usées, le forfait appliqué reste extrêmement favorable aux redevables.

La convention pour les brigades est reconduite cette année pour deux semaines de travail en élagage. Dans leurs compétences, elles peuvent aussi intervenir sur les ouvrages en maçonnerie, on pourrait leur confier des travaux de réfection sur des ouvrages à entretenir.

6. Convention d'aménagement numérique dans le Rhône :

Le projet concerne la couverture des zones dites "d'ombres". Le projet est de portée nationale et le Rhône agit déjà par l'EPARI.

7. Affectation transitoire d'un logement :

Le logement au dessus de la salle de la Thoranche peut être affecté de façon transitoire pour un besoin ponctuel avant libération d'un logement de taille adaptée à une famille dans le parc social ou pour autre besoin ponctuel.

8. Organisation des élections de mars prochain :

Elles auront lieu le 20 et 27 mars 2011. Le tableau prévisionnel des permanences devra être rendu pour la séance de février.

9. PDIPR et remarque sur le déplacement du chemin soumis au circuit de randonnée :

Le chemin qui rejoint celui d'un privé reste l'itinéraire de randonnée mais, après le repositionnement du chemin qui ira à Souzy en contournant les carrières, le PDIPR devrait être entièrement repositionné sur un chemin rural. Cet organisme nous a fait une remarque suite à l'enquête de déclassement. Après l'enquête en cours, la commune exige que le nouveau tracé soit arpenté et que le chemin se réalise aux frais de la société IMERYS.

10. Délégation du maire.

Le tableau des décisions d'urbanisme est présenté.

11. Vœux et manifestations importantes :

Les vœux de la Communauté de communes Chamousset en Lyonnais auront lieu le vendredi 14 janvier à 18 h.

Le député, Monsieur GUILLOTEAU présente les siens le 31 janvier à 19 h à Aveize.

Cette année Haute-Rivoire accueille le forum "entreprises et chercheurs d'emploi". Cette manifestation annuelle permet de mettre en relation directe les employeurs et les personnes en recherche d'emploi. La mesure est reconnue pour son efficacité.

La Maison de retraite associe le Maire et les membres du CCAS à leur cérémonie des vœux le 18 janvier à 15 heures.

12. Maison des jeunes et nouvelle dynamique :

Une personne a fait connaître son intention de s'entourer d'un nouveau noyau de jeunes et de jeunes adultes pour maintenir la maison des jeunes et les activités. Cette initiative est la bien venue.

La séance est close à 11 h 15mm.

Le Maire :
Gilbert COURTINE